

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00886
Numéro SIREN : 879 197 275
Nom ou dénomination : 2BP ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2024 sous le numéro de dépôt 3106

Désignation de l'entreprise		SARL 2BP ASSURANCES		Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise		53 B AVENUE DU 08 MAI 1945		86000 POITIERS					
Numéro SIRET *		8 7 9 1 9 7 2 7 5 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2					
				Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]		Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	2 097 337	012		2 097 337	2 097 337	
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	161 676	030	66 796	94 880	111 799		
	Immobilisations financières * (1)	040		042					
	Total I (5)	044	2 259 014	048	66 796	2 192 218	2 209 137		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	88 008	070		88 008	88 089	
		Autres * (3)	072	372 772	074		372 772	409 098	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	297 370	086		297 370	166 014		
	Charges constatées d'avance *	092	12 190	094		12 190	5 346		
	Total II	096	770 339	098		770 339	668 548		
	Total général (I+II)	110	3 029 353	112	66 796	2 962 557	2 877 685		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			598 000	598 000			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126			40 388	27 766			
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			447 378	307 551			
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136			350 434	252 449			
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142			1 436 199	1 185 766			
	Provisions pour risques et charges	154			4 545				
	Total II	154			4 545				
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			974 286	1 243 696		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
Fournisseurs et comptes rattachés		166			370 931	245 293			
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169			138 927	123 039			
Comptes courants d'associés		173			35 997	70 759			
Autres dettes		175			1 672	9 131			
Produits constatés d'avance		174							
Total III	176			1 521 812	1 691 919				
Total général (I + II + III)	180			2 962 557	2 877 685				
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'A.G.O. DU 22/03/2024

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 2BP ASSURANCES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		13	1	2	2	0	2	3	13	1	2	2	0	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210						
	Production vendue { biens services * }	215				(1 414)	214					(1 414)		
		217				249 147	218					2 108 600	2 049 627	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226				8 667		
	Autres produits							230				23 164	8 891	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232				2 139 017	2 058 518	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234					
		Variation de stock (marchandises) *							236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240						
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242				388 349	393 028	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				4 305		244				103 260	105 683	
Rémunérations du personnel *								250				775 743	791 472	
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252				378 890	370 190	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255						254				16 919	24 492	
Dotations aux provisions								256				4 545		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259						262				274	370		
	260													
Total des charges d'exploitation (II)							264				1 667 980	1 685 236		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270				471 037	373 283		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280				3 764			
	Produits exceptionnels (IV)						290					143 135		
	Charges financières (V)						294				9 749	12 274		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347						300					170 401	
		348												
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306				114 618	81 294		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310				350 434	252 449		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													
							312				350 434	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318			9 667			
	Provisions non déductibles *							322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.n0t)							324			115 373			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247						330						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*					248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)					249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986										138		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987												
	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)													
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981												
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989												
Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345										992			
Investissements et souscriptions outre-mer	344													
Créance due au report en arrière du déficit					346									
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352				475 474	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370				475 474	372		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 962 557 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 107 186 Euros et dégageant un bénéfice de 350 434 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 097 337		
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements des constructions	111 651		821
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 623		
Matériel de transport	10 462		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 940		11
TOTAL	161 676		832
TOTAL GENERAL	2 259 014		832

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 097 337	2 097 337
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.		821	111 651	111 651
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 623	1 623
Matériel de transport			10 462	10 462
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11	37 940	37 940
TOTAL		832	161 676	161 676
TOTAL GENERAL		832	2 259 014	2 259 014

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	17 381	11 254	83	28 552
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	616	240		856
Matériel de transport	10 462			10 462
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 418	5 519	11	26 926
TOTAL	49 877	17 013	94	66 796
TOTAL GENERAL	49 877	17 013	94	66 796

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	11 254				
Instal.techniques matériel outillage indus.	240				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 519				
TOTAL	17 013				
TOTAL GENERAL	17 013				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		4 545			4 545
TOTAL		4 545			4 545
TOTAL GENERAL		4 545			4 545
Dont dotations et reprises d'exploitation		4 545			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	88 008	88 008	
Personnel et comptes rattachés	287	287	
Débiteurs divers	372 484	372 484	
Charges constatées d'avance	12 190	12 190	
TOTAL	472 969	472 969	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	348	348		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	973 938	973 938		
Fournisseurs et comptes rattachés	370 931	370 931		
Personnel et comptes rattachés	50 605	50 605		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 251	53 251		
Impôts sur les bénéfices	33 322	33 322		
Autres impôts taxes et assimilés	1 749	1 749		
Groupe et associés	35 997	35 997		
Autres dettes	1 672	1 672		
TOTAL	1 521 812	1 521 812		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	269 313			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	598 000			598 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
PORTEFEUILLE AGENT EP	973 827			973 827	
PORTEFEUILLE AGENTS B	1 123 510			1 123 510	
Total	2 097 337			2 097 337	

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-6 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial. Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser une provision.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	84 285
Autres créances	6 338
Disponibilités	1 240
Total	91 863

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 214
Dettes fiscales et sociales	79 416
Total	89 979

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 190
Total	12 190

2BP ASSURANCES
Société à responsabilité limitée
au capital de 598 000 euros
Siège social : 53bis Avenue du 8 Mai 1945
86000 POITIERS
RCS POITIERS 879 197 275

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 350 434 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	350 434 euros
A la réserve légale	17 522 euros
Qui se trouve ainsi portée à 57 910 euros	-----
Solde	332 912 euros
A titre de dividendes aux associés	250 000 euros
Soit 0,418 euros par part	
Le solde	82 912 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 530 290 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 25 avril 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables

soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :

100 000 euros, soit 0,167 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :

160 000 euros, soit 0,267 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 160 000 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2020 :

60 000 euros, soit 0,11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

